



L'ANVT-ILRF bénéficie du soutien de



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Ja om 't Vlamsch - Oui au flamand

Keure om tweëtaelige paneels en wegwyzers

Charte pour une signalétique bilingue
et la promotion du **bilinguisme**

Commune de / Stei van

2015

FLETRE - VLEETER

TELEFON / TELEPHONE

NETBRIEF / COURRIEL

NETHUISPÄGE / WEB

Steihaus - Hôtel de ville, 59670 Cassel

09 54 96 83 16

infos@anvt.org

www.anvt.org

Objectif

L'objectif est de faire participer un maillon essentiel de la vie publique à la réappropriation du flamand. Les communes sont des collectivités proches des citoyens et de leur vie quotidienne : une grande partie des bâtiments publics, de nombreuses démarches administratives et de nombreux services dépendent d'elles.

C'est donc tout naturellement que l'Institut s'adresse aux communes qui sont à elles seules capables de rendre une réelle visibilité à la langue flamande dans la vie publique et dans la vie quotidienne des habitants.

La mise en oeuvre d'une charte sur la signalétique bilingue en 6 étapes

1ère Etape :

Rencontre avec un représentant de l'Institut pour faire le point de l'état de la langue flamande dans la commune, les perspectives envisageables et bien définir les actions sur lesquelles la commune souhaite s'engager.

2ème étape :

Après la nomination de deux personnes référentes pour assurer le suivi de l'application de la charte (un élu et un agent territorial), vote en conseil municipal d'une délibération spécifiant clairement :

- les actions retenues
- le niveau de label visé : un niveau par série de 4 actions retenues
- le délai de réalisation choisi par la commune

Transmission de cette délibération à l'Institut. C'est à partir de ce moment que la commune est considérée officiellement comme entrant dans la certification « Ja om 't Vlamsch ».

3ème étape

Point presse avec Monsieur le Maire ou Madame la Maire et un représentant de l'Institut afin de médiatiser le lancement des actions votées.

4ème Etape :

Bilan annuel des actions envisagées fait par les 2 personnes référentes de la mairie et le représentant de l'Institut.

5ème étape :

3 mois avant la fin du délai indiqué dans la délibération du conseil municipal, réunion de constatation entre les personnes référentes de la commune et l'Institut afin de permettre la validation des actions retenues et de labelliser la commune.

6ème étape

Cérémonie de labellisation de la commune : point presse avec Monsieur / Madame le maire et un représentant de l'Institut

Soutien apporté par l'Institut de la Langue Régionale Flamande

Les communes seront épaulées par l'ANVT pour les traductions en langue flamande et pour les recherches en matière de toponymie à toutes fois que la demande en sera faite.

ANVT - ILRF

1	Signalétique	Mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune (police et taille de caractère identiques dans les 2 langues)
2	Signalétique	Installer des plaques de rues bilingues lors des renouvellements de plaques ou à l'occasion des créations de voies
3	Signalétique	Opter pour un bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalétique
4	Signalétique	Mise en place de plaques de rue bilingues sur l'ensemble des voies
5	Signalétique	Mise en place d'une signalisation directionnelle bilingue sur le périmètre de la commune
6	Signalétique	Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie
7	Signalétique	Signalétique bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la mairie
8	Signalétique	Mise en valeur bilingue du patrimoine de la commune
9	Signalétique	Afficher clairement l'objectif du bilinguisme dans le cahier des charges des nouveaux projets de la commune
10	Communication	Cartes de visite bilingues pour les élus en faisant la demande
11	Communication	Logo de la mairie bilingue
12	Communication	Papier à en-tête bilingue
13	Communication	Message bilingue sur le répondeur de la mairie
14	Communication	Marquage bilingue sur les véhicules de la mairie et / ou le matériel communal
15	Communication	Utiliser la langue flamande sur les panneaux d'information électroniques
16	Communication	Mise en ligne d'une version flamande partielle ou totale du site internet de la mairie
17	Communication	Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie
18	Communication	Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations organisées par la mairie (en dehors du seul champ culturel)
19	Communication	Editorial bilingue dans le magazine municipal
20	Communication	Assurer une introduction bilingue lors des discours officiels
21	Promotion	Constitution d'un fonds d'ouvrages en flamand dans la bibliothèque municipale, alimenté régulièrement au fur et à mesure des nouvelles publications
22	Promotion	Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de flamand pour adultes (article dans le bulletin municipal, diffusion des affiches,...)
23	Promotion	Promotion par la mairie de l'accord "Ja om 't Vlamsch" auprès des entreprises, commerces et associations de la commune
24	Promotion	Mise à disposition du public de formulaires bilingues pour les actes les plus courants (livret de famille, mariage, naissance, décès, ...)
25	Promotion	Information donnée au public quant à la possibilité d'avoir une cérémonie de mariage bilingue
26	Promotion	Possibilité clairement signalée dans les services municipaux d'assurer un accueil bilingue pour le public
27	Promotion	Signature d'un contrat de mission avec l'ANVT pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi
28	Promotion	Programmation annuelle de spectacles en langue flamande dans le centre culturel communal
29	Etude	Réalisation d'une enquête auprès des parents de la commune afin de mesurer la demande sociale en matière d'enseignement bilingue
30	Etude	Réalisation d'une enquête sur la connaissance du flamand par le personnel municipal
31	Etude	Profiter du recensement pour savoir combien de personnes parlent flamand dans la commune et évaluer ainsi l'effet de la politique linguistique sur le long terme

ANVT - ILRF

32	Etude	Missionner l'Institut de la Langue régionale Flamande pour la réalisation d'une étude toponymique de la commune visant à mettre en valeur les noms de lieux flamands notamment en respectant leur orthographe
33	Formation	Prise en compte des compétences linguistiques lors des recrutements
34	Formation	Financement d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal volontaire d'apprendre la langue ou de se perfectionner en flamand
35	Soutien financier	(Co)financer ou mettre sur pied un dispositif d'initiation à la langue flamande dans les écoles de la commune
36	Soutien financier	Aide financière et / ou technique pour la mise en place d'un centre de loisirs en langue flamande
37	Soutien financier	Aide financière aux établissements commerciaux optant pour un réel bilinguisme
38	Soutien financier	Aide financière et / ou technique à la mise en place d'une crèche en langue flamande dans la commune ou au niveau intercommunal
39	Soutien financier	Aide financière et / ou technique à l'installation ou au développement d'une filière bilingue dans la commune
40	Soutien financier	Mettre en place un conventionnement avec les communes voisines afin de permettre l'accueil des enfants en filière bilingue

Demande de certification "Ja om 't Vlamsch - Oui au flamand"

La commune de **FLETRE - VLEETER**

demande la certification "Ja om 't Vlamsch" pour le niveau 1 du label

s'engage sur les actions choisies dans la liste ci dessus, à savoir :

2 - 8 - 22 - 28

décide de réaliser ces actions dans un délai de :

Afin de mener ces actions à leur terme, la commune mènera une coopération avec
**l' Institut de la Langue Régionale Flamande -
Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele**

Fait à : FLETRE - VLEETER

Le : 19 juin 2015

J. Meunier